



Commune de Saint-Maurice-de-Rémens (Ain)

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} septembre 2015 à 20 h 30

L'an deux mille quinze le premier septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de Saint Maurice de Rémens, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric GAILLARD, Maire.

Présents : M. Éric GAILLARD, Mme Sylviane BOUCHARD, M. Cyril GOUDARD, Mme Isabelle BERNARD, M. Christian SEURAT, Mme Christine AUCEL, M. Christophe BRUN, M. Eddy LABBÉ, M. Hervé MORIN, M. Stéphane PROUD, Mme Schérazade TOUNSI.

Absents excusés : Mme Magalie FANTON, pouvoir à Mme Schérazade TOUNSI, Mme Marie-Hélène MORETEAU, pouvoir à Mme Sylviane BOUCHARD, M. Fabrice ANGELOT, M. Jérémy GRANDJEAN.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane BOUCHARD

Après approbation du compte-rendu de la séance du 30 juillet 2015 à l'unanimité, Monsieur Éric GAILLARD passe à l'ordre du jour.

1. Réserve parlementaire – Amélioration d'armoires d'éclairage public

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal a budgétisé 6 500 € afin de réaliser des travaux d'amélioration sur 5 armoires d'éclairage public de la commune, et poser 2 horloges astronomiques. (gestion du temps de fonctionnement de l'éclairage public).

Le montant de ces travaux s'élève à 5 244.60 € HT soit 6 293.52 € TTC et peut être subventionné à hauteur de 2 000 € dans le cadre de la réserve parlementaire.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur Patrick CHAIZE, sénateur de l'Ain, dans le cadre de la réserve parlementaire pour les travaux d'amélioration de 5 armoires d'éclairage public et la pose de 2 horloges astronomiques pour un montant HT de 5 244.60 € subventionnés à hauteur de 2 000 €.

2. Révision du tarif des coupes de bois

Chaque année la Commune propose aux habitants de Saint-Maurice-de-Rémens du bois de chauffage à couper sur les bois communaux.

Il demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement des coupes pour les prochaines années et de fixer le montant de la taxe correspondante. La dernière délibération retrouvée au sujet de la fixation du prix date de 2002 et était de 40 €.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler l'attribution des coupes affouagères pour les prochaines années et de fixer le montant de la taxe à 50 € la coupe, Il rappelle que l'attribution d'une coupe de bois ne sera effective que si le demandeur est à jour de règlement de ses taxes des années précédentes.

3. Révision du tarif des jardins communaux

Monsieur le Maire rappelle que la Commune propose aux habitants de Saint-Maurice-de-Rémens des parcelles de jardins d'environ 700 m² à la location. Le tarif de cette location annuelle n'a pas été réévalué depuis 1987, il est actuellement de 7.62 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de revoir le tarif de location de ces jardins.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer le montant de la location annuelle d'une parcelle de jardin à 20 €. Ce nouveau tarif sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2016.

4. Élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires aux comités consultatifs communaux et intercommunaux

Le Maire donne lecture à l'assemblée de l'arrêté ministériel en date du 7 novembre 2005 portant organisation des Comités Consultatifs Communaux des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV).

Il indique que conformément à l'article 4, l'assemblée doit désigner, suite au renouvellement des conseils municipaux, les représentants de la commune au sein du CCCSPV dans la limite du nombre de représentants de chacun des grades des sapeurs-pompiers volontaires composant le corps communal.

Après le vote du conseil municipal les membres du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires sont les suivants :

- Éric GAILLARD, Président,
- Serge BEREIZIAT, Chef de Corps, membre de droit (voix consultative),
- Marc NIGRO, Sapeur 1^{ère} classe titulaire,
- Yann GOYARD, Sapeur 1^{ère} classe suppléant,
- Christine AUCEL, Représentante de l'administration titulaire,
- Stéphane PROUD, Représentant de l'administration suppléant.

INFORMATIONS DIVERSES

▪ Travaux réalisés durant l'été

Réfection du chemin du Grand Large

Remplacement de deux wc « turcs » par un urinoir et une cuvette dans les toilettes des CE1-CE2.

Aménagement d'un accès et d'un parking derrière l'atelier communal pour le personnel communal et enseignant.

Sécurisation du village : la Commission d'Appel d'Offres se réunira le 16 septembre 2015 pour étudier les offres reçues. En fonction des derniers ajustements de marché, une première tranche de travaux pourrait débuter mi-octobre 2015. (Arrêts de bus).

- **Rentrée des classes**

94 élèves ont été comptabilisés à la rentrée. (22 élèves en maternelle, 27 en GS-CP, 23 en CE1-CE2, 22 en CM1-CM2).

Madame Christine AUCEL annonce que le PEDT présenté par la commune a été accepté ; cela permettra de percevoir une aide de l'Etat de 50 € par enfant inscrit à l'école le jour de la rentrée pour le financement des activités proposées dans le cadre du TAP.

- **Point lecture**

Un point lecture sera installé à la salle plurivalente. Des personnes du Conseil Départemental viendront sur place afin d'étudier les lieux. Une journée de formation sera dispensée aux 2 ou 3 personnes qui animeront ce point lecture et l'ouverture au public est espérée en début d'année 2016.

- **Désagréments dus aux animaux**

Madame TOUNSI informe que plusieurs personnes se sont plaintes du nombre important de crottes de chats vers les boîtes aux lettres des logements SEMCODA. Des solutions seront étudiées pour résoudre ce problème.

Monsieur le Maire demande aux propriétaires de chats malades, de bien vouloir les faire soigner et les garder chez eux.

Il est également demandé à tous de surveiller leurs animaux et de nettoyer leurs déjections !

Ouverture de l'Agence Postale Communale le mardi 06 octobre à 8 h 30

Jours et heures d'ouverture :	Mardi	08 h 30 - 11 h 30
	Mercredi	08 h 30 - 11 h 30
	Jeudi	08 h 30 - 11 h 30
	Vendredi	14 h 00 - 17 h 30
	Samedi	08 h 30 - 12 h 00

Formation défibrillateur :

Des formations dispensées par le SDIS de l'Ain vont être organisées par la mairie. Les personnes concernées sont le personnel communal et enseignant ainsi que les associations.

Merci aux personnes intéressées de se faire connaître en mairie avant le 30 septembre 2015 afin de permettre la formation des groupes. (10 à 15 personnes par groupe, séance d'environ 1 heure).

Jardins communaux :

Les personnes intéressées par l'attribution d'un jardin sont priées de se faire connaître en mairie.

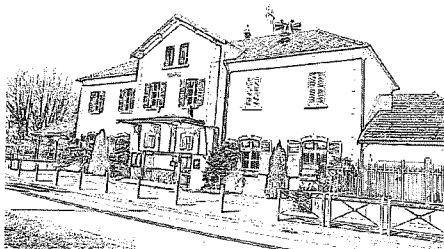
Relevé de compteurs d'eau :

Monsieur Raymond JULLIEN procédera au relevé des compteurs d'eau courant septembre. En cas d'absence merci de bien vouloir effectuer le relevé de votre compteur et le transmettre en mairie. Un bulletin sera déposé dans votre boîte aux lettres à cette fin.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 30.



Le Maire, Éric GAILLARD



Commune de Saint Maurice de Rémens

Manifestations des associations

Automne / Hiver 2015-2016

Septembre 2015

- 19 septembre 2015 : Concours de pétanque à l'Amicale de la pétanque (Concours adhérents)
- 20 septembre 2015 : Ouverture du parc du château dans le cadre des journées du patrimoine (dernière ouverture de l'année)

Octobre 2015

- 03 octobre 2015 : Chantier participatif : Nettoyage du château organisé par l'association Promotion et Sauvegarde de la maison d'enfance d'Antoine de Saint-Exupéry (Inscription au préalable obligatoire)
- 31 octobre 2015 : Soirée Halloween à la salle plurivalente organisée par le sou des écoles.

Novembre 2015

- 21 novembre 2015 : Repas du CCAS à la salle plurivalente
- 29 novembre 2015 : Vente de croziflette au four de Martinaz organisée par le sou des écoles.

Décembre 2015

- 06 décembre 2015 : Sainte Barbe organisée par l'Amicale des sapeurs-pompiers
- 06, 13 & 20 décembre 2015 : Vente de l'avent devant la boulangerie organisée par le sou des écoles.

Janvier 2016

- 10 janvier 2016 : Vente de brioches dans le village organisée par le sou des écoles.
- 30 janvier 2016 : Vente de boudin organisée par l'Amicale des sapeurs-pompiers.